Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE

Circonscription de Blaye

M Christophe GUILLEROT
I.E.N. Blaye

7 rue Urbain Albouy
33392 Blaye cedex

Secrétariat :
Mme ROBIN Béatrice

Téléphone
05 57 42 62 53
mél
ce.0331445s@ac-bordeaux.fr

Conseil d'Ecole

ECOLE ELEMENTAIRE :

SAINT-SAVIN
Conseil d'école du : 19 octobre 2021
Compte rendu du : 21 octobre 2021

Présents :

- **Enseignants :** Mmes BONNEFOI, VENET, DUPUIS, MASEDA, MIQUEL, NORRITO, CHEVRON, BOUDET, MAURY, LEPLAT, RODRIGUEZ Ms FRAPPE, LONGO
- **Parents d'élèves :** Mmes LEGUY-IMBERT, ROBEDE, SIBELLA-BOURDIN, FIEVET, HADDI, DEHON, LEJEUNE, DUPONT, FERRY, CAUTE, M CAUTE,
- **Représentant(s) de la mairie :** Mme RUBIO, Ms RENARD, PASCAUD

Excusé(e)s :

- **I.E.N. :** M GUILLEROT
- **Enseignants :** Mmes BRUN, SAUVAGE, URIE, STEIN, MICO
- **Parents d'élèves : Mmes** HERPAILLER, GALVAIRE-DELBOIS, MIODINI, BARBANNEAU, BOURROUSSE
- **Représentant(s) de la mairie :**

Ordre du jour

I – INSTALLATION DU CONSEIL D'ECOLE
- Résultats des élections
- Compétences et rôle du conseil d'école

II - FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE
- Règlement intérieur
- Effectifs de l'école
- Budgets Municipaux
- Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative

II - SECURITE
- Sécurité incendie
- PPMS
- Plan vigipirate

III – PROJET ET VIE DE L'ECOLE
- Projet d'école
- Projets de classe
- Animations de Noël

IV –PARCOURS DE L'ELEVE
- Dispositif d'aide (RASED, ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF, APC, Stages de réussite)
- Structure spécialisée (ULIS)

V-QUESTIONS DES PARENTS

PROCES VERBAL

Secrétaire de séance : Mme Leplat Emilie (Enseignante)

I – INSTALLATION DU CONSEIL D'ECOLE

- **Résultats des élections**

  Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école ont eu lieu le vendredi 8 octobre 2021 :

  433 inscrits
  154 votants (participation 35,57%)
  8 bulletins nuls
  146 exprimés

  Les 17 candidats (15 titulaires et 2 suppléants) ont été élus avec 146 voix.

  Nous comptabilisons 148 votes par correspondance et 6 votes au bureau de vote.

  Comme il est autorisé, nous proposons que pour l'année 2022/2023, les élections soient organisées uniquement par correspondance (plus de bureau de vote).

  Le conseil d'école accepte cette proposition.

- **Compétences et rôle du conseil d'école**

a) *Le Conseil d'école*:
- vote le règlement intérieur
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- donne son avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école
- adopte le projet d'école pour lequel il est associé dans son élaboration.

b) Le conseil d'école est composé:

- du directeur
- des enseignants
- d'un membre du RASED
- du Maire et d'un conseiller municipal
- du DDEN
- des parents d'élèves élus titulaires
- de l'IEN

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du Conseil d'école (sans pouvoir prendre part aux débats). Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent.

Il n'y a pas de DDEN pour l'école élémentaire de Saint-Savin.

II - FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

- **Règlement intérieur**

Remise du document « règlement intérieur » aux personnes présentes et lecture de celui-ci.

Dans le paragraphe 1), il est précisé que les élèves inscrits à l'école maternelle ne sont pas admis d'office à l'école élémentaire. Monsieur le Maire se réserve le droit, en fonction des effectifs et de la capacité d'accueil de l'école, de ne pas inscrire les élèves hors commune, même s'ils étaient scolarisés à l'école maternelle.

Dans le paragraphe 4), une précision sur la responsabilité des enseignants est apportée. Les élèves sont sous leur responsabilité sur le temps scolaire exclusivement. Concernant la pause méridienne, il est convenu que les élèves rentrant chez eux doivent être récupérés au portail par un parent ou, à défaut, avoir une authorisation écrite de leur responsible legal pour rentrer seul.

Modifications apportées :

Paragraphe 3) Discipline- Sécurité- Hygiène
*" Les élèves devront veiller à ne pas détèriorer **les locaux** et le matériel mis à leur disposition :…"*

Est ajoutée la phrase suivante :
"Les enseignants se réservent la possibilité d'interdire certains jeux provoquant des conflits ou des difficultés de surveillance."

Paragraphe 4) Horaires
"En dehors des horaires de l'école, les enfants sont sous la responsbilité des parents."

Le règlement est adopté à l'unanimité par le Conseil d'école.

- **Effectifs de l'école**

Niveaux	Rentrée 2021 (14 classes + 1 ULIS)	Au 19 octobre 2021 (14 classes + 1 ULIS)	Prévisions rentrée 2022 (14 classes + 1 ULIS)
CP	48	51	37
CE1	47	48	52
Totaux CP→CE1	95 (11,87 élèves par classe)	99 (12,37 élèves par classe)	89 (11,12 élèves par classe)
CE2	47	47	50
CM1	63	63	48
CM2	47	47	63
Totaux CE2→CM2	157 (26,17 élèves /classe)	157 (26,17 élèves/classe)	161 (26,83 élèves/classe)
Totaux CP→CM2	252	256	250
ULIS ECOLE	10	10	12

Les élèves sont répartis en 14 classes :

CP 15 élèves Angélique VENET Salle 11
CP 15 élèves Nicole CHEVRON Salle 8
CE1 12 élèves Delphine URIE Salle 5bis
CE1 12 élèves Stéphanie DUPUIS Salle 6
CE2 24 élèves Noémie MASEDA Salle 9
CE2 23 élèves Hélène NORRITO Salle 7
CM2 24 élèves Sophie BOUDET Salle 4
ULIS ECOLE Mme BONNEFOI 10 élèves Salle 1
CP 15 élèves Pascal FRAPPE Salle 10
CP/CM1 14 (6/8) Manon SAUVAGE Salle 7bis
CE1 11 élèves Marie-Flore MICO Salle 5
CE1 13 élèves Anne-Cécile MAURY Salle 6bis
CM1 28 élèves Annabel BRUN Salle 2
CM1 27 élèves Cécile MIQUEL Salle 12
CM2 23 élèves Emmanuelle STEIN Salle 3

RENTREE 2022 :
A la rentrée 2022, l'école pourrait fonctionner selon les conditions suivantes:
- 14 classes réparties en 3 CP et 4 CE1 (classes dédoublées) , 7 classes du CE2 à CM2.
- 1 regroupement ULIS

Mesure de carte scolaire souhaitée:
1 fermeture sur le dispositif "classes dédoublées" et 1 ouverture sur les classes CE2, CM1 et CM2.

Les parents d'élèves s'interrogent sur l'arrivée d'élèves provenant des 76 logements rue de la Ganne et du lotissement au lieu-dit Barré.

Monsieur le Maire précise que, Rue de la Ganne, une grande partie de ces logements sont des T2 et que d'autres seront arttribués à des familles déjà residents sur la commune, ce qui n'augmenterait pas le nombre d'enfants scolarisés. Leur livraison a été repoussée en janvier 2022.

Pour le lotissement au lieu-dit Barré, la livraison est prévue fin 2023.

Un point sur les effectifs sera fait en janvier 2022.

Par ailleurs, le contrat d'amménagement école qui prévoit la création de 3 classes maternelles et d'un restaurant scolaire est en cours. La livraison est prévue pour la rentrée 2023.

- **Budgets Municipaux**

Lors du Conseil d'école de juin 2021, le budget de fonctionnement sollicité par l'école pour l'année 2021/2022 était (sur la base de 250 élèves) :

Fournitures scolaires	37 € par élève	9250
Manuels et livres	13 € par élève (1 manuel)	3250
Papier photocopieur		1400
Comités de lecture		990
Voyages scolaires (transports)	18€ par élève (2 à 3 sorties)	4500
Spectacle de Noël	4€ par élève	1000
Fournitures bureau		200
Piscine (transports et entrée)		4457
Sonorisation Kermesse (24 juin 2022)		500
Sortie avec nuitées	16 € par élève et par jour sur 3 jours	2400
Subvention exceptionnelle pour sortie avec nuitée		2736
	total	**30 683**

La Municipalité confirme ce budget.

- **Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative**

CHARGES : 9304,52 €
PRODUITS : 12181.75 €

EXCEDENT 2020/2021: 2877,23 €

SOLDE au 31 août de 5720,68 €

A venir : le remboursement de l'acompte d'Elément Terre de 2523,73€ au mois d'octobre (acompte lié à la sortie avec nuitées des CM2 annulée en 2020 en raison de la crise sanitaire) et un chèque des « loupiots de chez nous » de 2430,31€ en clôture de compte de l'association.

- mandataire titulaire : Daniel LONGO
- mandataire suppléant : Angélique VENET

- **TRAVAUX MAIRIE :**

SALLE 5 :
Pendant les vacances d'été, la salle 6 a été partagée en 2 espaces classe : 6 et 6bis**.**
Ils accueillent deux CE1 dédoublés (12 et 13 élèves).

Il est précisé que la division des classes en 2 permet l'accueil de 12 ou 13 élèves **maximum**. Ces espaces ne peuvent par conséquent pas accueillir d'autres élèves même dans le cas où un enseignant absent n'est pas remplacé et que ses élèves doivent être répartis.

MENUISERIES PVC :
Les menuiseries de la salle des maitres et du bureau ont été changées (PVC + double vitrage).

ECLAIRAGE LED :
L'ensemble des salles a été équipé d'éclairage LED. (sauf les classes 8 et 7, en attente)

PEINTURE MENUISERIES EXTERIEURES :
Les volets des classes 9 et 12, les poteaux des préaux ont été repeints. La peinture des grilles de la salle des maitres côté cour a été refaite + la peinture de la porte de la salle 1.

STORES :
Des stores ont été installés dans les classes 2, 3, 4, 5, 5bis.

La porte de sortie de secours de la classe 9 (donnant sur le parvis de la mairie) sera remplacée par une porte en aluminium..

La mairie constate qu'il y a de nombreuses dégradations dans les sanitaires de la grande cour.

Le directeur précise que le nouveau bloc sanitaire n'est pas adapté à la collectivité (matériaux et équipements fragiles…), tout en condamnant le comportement des élèves.

Demande de travaux:
VPI :
Il reste 2 classes (5bis et 6bis) à équiper en VPI.

La mairie a prévu ces équipements mais elle est tributaire d'un appel d'offre départemental et ne maitrise pas les délais de commande et de livraison.

II - SECURITE

- **Sécurité incendie**

Deux exercices sont prévus par an (septembre et janvier).
Le premier exercice a eu lieu le vendredi 24 septembre à 9h50. La situation était préparée avec les élèves, les alarmes ont bien fonctionné, l'évacuation s'est bien réalisée.

- **PPMS**

Deux documents de Plan Particulier de Mise en Sureté doivent être mis en place.
- Un document concernant les risques majeurs
- Un document concernant le risque « attentat intrusion ».
Ils concernent 13 classes sur 15 et la salle des maîtres. (2 classes et le local RASED sont concernés par les PPMS de la maternelle).

PPMS « Risques Majeurs »
Risques majeurs identifiés sur Saint-Savin : feux de forêt, glissement de terrain, risque nucléaire, risque tempête
Signal : corne de brume (un coup long, silence, un coup long, silence)
Un exercice sera réalisé dans le courant du second trimestre.

Confinement : 3 zones

- Classes 2 et 3 : CM1 Mme MIQUEL, CM2 Mme STEIN, CM1 Mme BRUN, ULIS Mme BONNEFOI (88 élèves max, 8 adultes max)
- Classes 4, 5, 5bis, 6 et 6bis : CM2 Mme BOUDET, CE1 Mme MICO, CE1 Mme URIE, CE1 Mme DUPUIS, CE1 Mme MAURY, CPCM1 Mme SAUVAGE (86 élèves max, 8 adultes max)

- Classe 9 : CE2 Mme MASEDA, CE2 Mme NORRITO, CP Mme CHEVRON (62 élèves max, 5 adultes max)

PPMS risque « Attentat Intrusion »
Le PPMS est présenté.

Les PPMS sont transmis à la Mairie et à la DSDEN.

Un exercice pour chaque PPMS est à effectuer par an.
L'exercice concernant le risque « intrusion » a eu lieu le vendredi 1er octobre 2021 à 9h50.

Constats :
- Les signaux d'alerte ont bien fonctionné
- Les stores installés cet été permettent une occultation totale des salles.

Plan vigipirate

Les consignes aux personnels de l'Éducation nationale, aux parents d'élèves et aux élèves sont les suivantes :
- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.

En école primaire, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

III – PROJET ET VIE DE L'ECOLE

- **Projet d'école : Fiches actions 2021/2022**

Le projet d'école s'inscrit dans ces 3 objectifs départementaux fixés par le directeur académique :
1. Améliorer les résultats des élèves dans les fondamentaux
2. Préserver/améliorer le climat scolaire
3. Favoriser l'inclusion dans une logique de parcours

5 axes ont été choisis :
Axe 1 : Renforcer les acquisitions du lire et comprendre *(Fluence, Compréhension de l'implicite…)*
→ Fiche action n°1 : le langage oral (exposés, débats, poésies, lectures offertes,…)
Axe 2 : Construire les compétences psycho-sociales des élèves …
→ Fiche action n°2 : L'élève citoyen, acteur du vivre ensemble (conseil des élèves, journée internationale pour la lutte contre la discrimination raciale du 21 mars,…)
Axe 3 : Sécuriser le parcours des élèves en développant les partenariats
→ Fiche action n°3 : La parentalité et les partenariats (ouvrir l'école aux parents, conforter le lien avec le périscolaire,…)
Axe 4 : Favoriser la réussite de tous
→ Fiche action n°4 : Les parcours individualisés (prise en compte de la difficulté scolaire à travers les PPRE, conforter le dispositif ULIS, accompagner les élèves à haut potentiel, fiche de suivi de l'élève…)
Axe 5 : Parcours éducatifs (artistique et culturel, citoyen, éducation à la santé)
→ Le parcours culturel et artistique de l'élève (participation à des projets culturels dans le cadre des « traversées imaginaires », sorties avec nuitées pour les CP et les CE1,…)

- **Projets de classe**

CM2 :

- Projet de danse “Gommette” auquel participant 8 classes : c’est un projet qui s’inscrit dans le cadre des projets proposes par la CDC et le Champ de Foire de Saint-André de Cubzac : une compagnie de danse viendra une semaine en résidence dans l’école. Il y aura une création proposée “in situ”, des ateliers, des improvisations. Une porte ouverte aux parents est envisagée pendant ce temps fort. Les élèves assisteront à 2 spectacles : un spectacle sur le temps scolaire et un autre hors temps scolaire proposé également aux familles.
- Les CM2 vont voir une pièce de théâtre: “Et puis on a sauté” (Jeune Public) au Carré/ les Colonnes de Blanquefort : lien avec le projet EMC.
- Projet laïcité / discriminations / égalité filles et garçons.
- Projet Mathissime autour de l’exposition de Cap Sciences.
- Ateliers pendant la semaine du goût.
- Visite de la caserne des pompiers.
- Projet “apprendre à nager” aux trimestres 2 et 3.
- Sortie écocitoyenne sur Bordeaux.
- Sortie à Angoulême : visite d’une chocolaterie et du musée de la BD.

CM1:

- Rallye maths sur 3 périodes.
- Un mini-concert au theâtre Fémina à Bordeaux.
- Une pièce de théâtre d’ombres à la salle du Champ de Foire à Saint-André de Cubzac.

CE2:

- Projet danse Gommette
- Participations aux Comités de lecture de la circonscription de Blaye..
- Rallye maths
- Réception d’une autrice en décembre dans le cadre de Livres en Citadelle avec un travail sur les contes.

CE2 de Mme Maseda :

- projet d’iniation à la Langue des signes française à travers le chant
- projet “apprendre à porter secours”
- projet Récylum (initiation au développement durable à travers le recyclage des lampes.

CE1 de Mme MAURY et CP/CM1 :

- Projet “tout un cirque” : projet artistique et culturel proposé par la CDC et la Salle du Champ de Foire de Saint-André de Cubzac. Des professionnels du cirque interviendront lors de plusieurs séances dans les classes pour permettre aux élèves de pratiquer et faire une representation. Les élèves assisteront à 2 spectacles : un sur le temps scolaire et un autre hors temps scolaire proposé également aux parents.

CE1 :

- projet danse Gommette
- Classe de découverte en fin d’année (à determiner).

CP:

- Projet Gommette autour de la danse.
- Classe de découverte en fin d’année (à determiner).

- Piscine au 1er et 3e trimestre.
- Livres en citadelle : un illustrateur sera reçu en décembre.
- Projets culinaires (compotes, crêpes, soupes,….) avec la participation des parents
- Sorties à la bibliothèque..

- **Animations de Noël**

Marché de Noël le vendredi 10 décembre à partir de 16h30 dans la cour. Participation des Loupiots de Saint-Savin.

IV –PARCOURS DE L'ELEVE

- **Dispositif d'aide (RASED, ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF, APC)**

Le RASED (réseau d'aide aux élèves en difficultés) se compose de deux psychologues scolaires, M LANDES / Mme DUMORA et deux maîtresses spécialisées Mme Myriem OUDINI et Mme Sylvie RODRIGUEZ qui intervient à l'école de Saint-Savin. Le RASED vient en soutien aux élèves présentant des difficultés scolaires. L'aide se présente sous différentes formes : dans la classe, en petits groupes, en individuel pour un accompagnement psychologique…

L'accompagnement éducatif est mis en place sur l'école : aide aux devoirs, activités sportives, chorale sont proposées. 7 enseignants et 1 AVS assurent ces heures qui ont lieu le lundi et le vendredi de 16h à 17h.

L'APC (activité pédagogique complémentaire) se déroule le mardi et le jeudi de 16h à 16h45. Elle concerne les élèves en difficultés et est assurée par l'ensemble des enseignants en groupes restreints (entre 3 et 6 élèves maximum).

- - **Structure spécialisée (ULIS)**

Présentation du fonctionnement de l'ULIS

Les élèves en situation de handicap bénéficient du dispositif ULIS. Ils sont inscrits dans les classes ordinaires et rejoignent l'ULIS pour les activités qu'ils ne peuvent pas suivre dans leur classe d'inclusion.

V-QUESTIONS DIVERSES:

PROTOCOLE SANITAIRE :

Suite au passage au niveau vert du protocole sanitaire, il n'y a plus d'obligation de non-brassage des groupes classe. Il y a donc possibilité de retrouver une fluidité au niveau du service de restauration tout en maintenant les gestes barrière et en limitant le brassage.

Par conséquent, il est décidé à partir du 8 novembre de retrouver les mêmes horaires (8h30/12h, 13h30/16h) pour l'ensemble des classes.

Prochaine date du conseil d'école : **mardi 5 avril 2022** à 17h30**.**

Fin de séance 19h56

Signature du directeur : Signature du secrétaire de séance :